

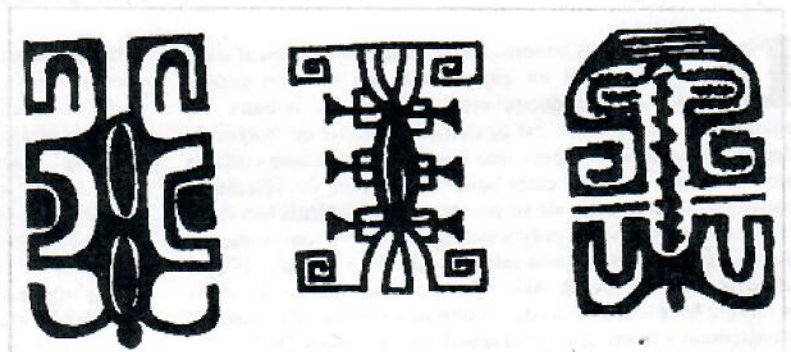
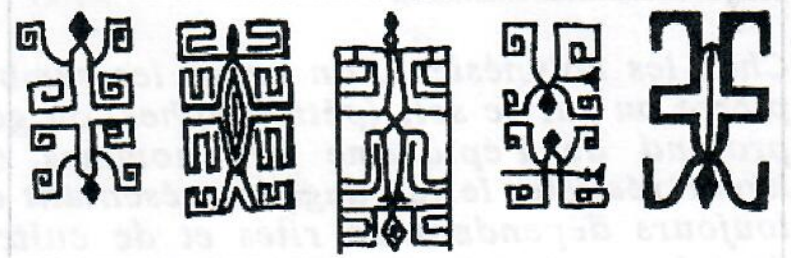
C'est au début des années 1980 que les jeunes tahitiens commencèrent à se faire tatouer en s'inspirant de diverses publications ethnologiques illustrées sur les tatouages des Marquises ou de Samoa, comme l'Atlas de Krusenstern, l'Art des Marquises de Karl von den Steinen (1925), ou l'article de Danielson (1986) dans Tahiti Magazine. Les tatoueurs sérieux invitent leurs patients à rechercher les symboles-gardiens ancestraux (*taïra*) de leur famille, afin de ne pas tomber dans des dessins passe-partout sans signification profonde.

C'est en 1767 semble-t-il que fut signalé pour la première fois, dans le journal de bord du bateau Le Dolphin, par un certain George Robertson, le fait qu'à "l'âge de seize ans, ils (les Polynésiens) peignent en noir les cuisses de tous les hommes, et, un peu plus tard, ils font de curieux dessins sur leurs jambes et sur leurs bras...". C'est le grand navigateur James Cook qui donnera un nom à cette pratique douloureuse de la décoration tégumentaire. Il utilise le mot *tattoo* (ou *tattooing*), qui est la transcription phonétique du mot Maori *ta tatou* qui paraît signifier "tapoter, frapper légèrement".

Aux Marquises, ce serait le dieu Tiki qui aurait créé le tatouage, alors que dans les Iles de la Société, le tatouage est lié au dieu de la guerre Oro et à la caste des Ari'oi. Selon d'autres légendes polynésiennes, ce seraient les fils du dieu créateur Ta'aroa qui, la nuit, se seraient ornés le corps de tatouages pour séduire leurs soeurs. Les humains auraient ensuite voulu, par le tatouage, imiter leurs dieux, prouvant ainsi leur courage et leur virilité.

Le tatouage, comme la sculpture des pétroglyphes, les dessins sur écorces battues (*tapu*), ou les décors sculptés sur bambou, est la représentation d'une certaine conception polynésienne du monde suraturel et des diverses habitudes coutumières. (A. Lavondes, 1990 / C. Perez, 1998). Trois motifs principaux sont identifiables dans les symboles fixés dans la pierre ou sur la peau : *te Poi'i*, *te Tiki*, *te Enata*. La tortue (*te Honu*) figure également parmi les motifs symboliques privilégiés. Elle représente l'univers, à la fois voûte céleste par l'arrondi de sa carapace, et médiatrice entre terre et ciel. Elle est associée à la création du monde, à l'immortalité, à la fertilité des eaux. Faut-il voir dans cette dernière interprétation le fait que les tortues marines sont pour ce peuple polynésien pêcheur le signe d'une mer riche, synonyme d'alimentation assurée ? Ou bien cette fertilité est-elle liée au grand nombre d'oeufs que peut produire une tortue marine femelle ?

La tortue est *tapu*, c'est à dire sacrée, et considérée comme un don des ancêtres défunts. Son histoire précède l'apparition des îles polynésiennes et l'arrivée des premiers occupants humains. Elle est présente sous des formes très variées, comme dans les Iles de la Société, ou sur le rocher de la Vallée Hatihetu (Ile de Nuku Hiva) (K.P. Emory, 1993 / B. Rollet, 1984). Autrefois, il était interdit de tuer une tortue marine. Lors de cérémonies liées au cycle lunaire, tous les rituels consécutifs à la capture, à la mort et à la consommation de la tortue visaient



-En haut, pétroglyphes découverts en 1996 sur l'île de Moorea. La forme évoque particulièrement bien la tortue marine.  
-En-dessous, divers motifs stylisés de *te Honu*, la tortue. Certains motifs rappellent la forme de l'animal, comme le cinquième à droite en haut, alors que d'autres deviennent pretextes à graphismes et arabesques.

à réconcilier l'homme avec la nature et les dieux (M. Tatarata, J. Fretey, 1995).

Le tatouage polynésien (du moins l'ancien), ne doit pas être réduit à une simple fonction décorative. Comme la lacération du front chez les femmes par une dent de requin (*puo*), ou la peinture corporelle des adolescents, attachée aux rites funéraires, le tatouage marque le passage d'un état à un autre (vie et mort, guerre et paix, présence et absence, adolescence et vie sexuelle...). La gravure épidermique est le signe et le souvenir d'une initiation. La blessure infligée, avec don de sang, représente l'échange que l'homme octroie aux divinités. A défaut de témoignages iconographiques ou écrits précis antérieurs aux XVIIIème et XIXème siècles, il semble que la zone corporelle privilégiée était le bas du dos, lequel englobait les hanches et les lesses (DOCUMENT pages précédentes).